Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213500093-20251208-20251278-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. MOUTON Vincent, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, MM POTIER Serge, PICHON Vincent, Mme KREMBSER Cindy, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 1er décembre 2025
Secrétaire de séance : Mme JACQUET Marie-Christelle

N° 2025-12-78 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL – AVENANT N° 2

Dans le cadre de la construction de vestiaires de football, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 13 juin 2024 au groupement conjoint ayant pour mandataire CELESTE ARCHITECTURE. Le marché initial a été arrêté suivant un montant général de 41 000,00 € HT puis porté à 43 000,00 € HT suite à la reprise de la phase APD (Avant-Projet Définitif).

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que l'enveloppe financière provisoire des travaux était fixée à 400 000,00 € HT et présente l'avenant n° 2 de CELESTE ARCHITECTURE pour 8 869,75 € HT qui concerne :

- La fixation du forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre, selon le montant de travaux fixé à l'APD#2, soit 476 778,00 € HT ;
- La réalisation d'un nouveau permis de construire suite à la demande de modifications de la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE l'avenant n° 2 en plus-value de CELESTE ARCHITECTURE pour la somme de 8 869.75 € HT, ce qui porte le montant du marché public à 51 869.75 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Marie-Christelle JACQUET